



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Ordre du jour de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale

Additif

À sa 111^e séance plénière, le 11 juillet 2008, sur la recommandation du Bureau (A/62/250/Add.3), l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-deuxième session, sous la rubrique I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), la question suivante :

168. Prorogation du mandat des juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
-

